

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL
DISTRICT JUDICIAIRE DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul tenue à huis clos le 3 juin 2020 à 19 h 30 par voie de visioconférence, sous la présidence de Monsieur le maire, Alain Bellemare, et y sont présents formant quorum:

Madame et Messieurs les conseillers: Serge Ménard
Jacinthe Breault
Jean-Albert Lafontaine
Robert Tellier
Dominique Mondor
Mannix Marion

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence, M^e Richard B. Morasse, directeur général et secrétaire-trésorier, et M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Adoption du préambule à la séance du 3 juin 2020

**2020-0603-
208**

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

Considérant l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

Considérant que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

- 3- Que l'enregistrement de la présente séance soit disponible sur le site web de la Municipalité dans les meilleurs délais.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020

**2020-0603-
209**

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

Que le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2020, tel que soumis et préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Richard B. Morasse.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Liste des chèques émis et dépôts directs (paiements électroniques) au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2020

**2020-0603-
210**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste des chèques et des paiements électroniques émis au cours de la période du 1^{er} au 31 mai 2020, soit:

37 chèques émis:	132 916,27 \$
<u>68 paiements électroniques (dépôts directs):</u>	<u>201 357,86</u>
105 paiements	334 274,13 \$

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Journal des achats et liste des comptes à payer

**2020-0603-
211**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

Que le Conseil municipal accepte le journal des achats et liste des comptes à payer, tel que soumis, et autorise le paiement dudit compte, totalisant la somme de 31 985,37 \$ incluant les taxes applicables.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Lettre de M^{me} Jeannette Laviolette, présidente du Comptoir vestimentaire Saint-Paul Re: Demande de suspendre le paiement du loyer à partir de juin jusqu'à la réouverture du comptoir

**2020-0603-
212**

Considérant que le Comptoir vestimentaire a fermé ses portes conformément aux directives du Gouvernement de la Direction de la santé publique;

Considérant les mesures graduelles de déconfinement mises en place par le Gouvernement du Québec;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal renonce au paiement du loyer du Comptoir vestimentaire pour les mois de juin, juillet et août 2020;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Jeannette Laviolette, présidente du Comptoir vestimentaire.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Jessica Gravel, 411, rue Dalbec, Saint-Paul Re: Demande d'accès à un terrain municipal à partir d'une propriété privée (piste cyclable)

2020-0603-213

Considérant que la Municipalité est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 4 408 559 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal souhaite permettre l'accès demandé mais veut s'assurer que cet accès sera utilisé de façon raisonnable;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal permette l'installation d'une porte donnant accès à un terrain municipal portant le numéro de lot 4 408 559 du cadastre du Québec, à partir de la propriété située au 411, rue Dalbec, Saint-Paul;
- 3- Que cette autorisation soit donnée pour une porte d'une largeur maximale de quarante-deux (42) pouces;
- 4- Qu'advenant le cas où cet accès donnait ouverture à un problème de voisinage, de nuisance ou d'usage inapproprié, la Municipalité se réserve le droit de retirer cette permission en tout temps;
- 5- Que, d'ores et déjà, le Conseil municipal précise que la permission sera automatiquement retirée si l'accès est emprunté par des véhicules moteurs;
- 6- Que le Conseil municipal précise également que les frais d'installation et d'entretien sont entièrement défrayés par le propriétaire;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Jessica Gravel.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Marc Bouchard et M^{me} Karine Bond, 441, rue Dalbec, Saint-Paul Re: Demande d'accès à un terrain municipal à partir d'une propriété privée (piste cyclable)

2020-0603-214

Considérant que la Municipalité est propriétaire du terrain portant le numéro de lot 5 723 598 du cadastre du Québec;

Considérant que le Conseil municipal souhaite permettre l'accès demandé mais veut s'assurer que cet accès sera utilisé de façon raisonnable;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal permette l'installation d'une porte donnant accès à un terrain municipal portant le numéro de lot 5 723 598 du cadastre du Québec, sur la ligne arrière seulement de la propriété située au 441, rue Dalbec, Saint-Paul;
- 3- Que cette autorisation soit donnée pour une porte d'une largeur maximale de quarante-deux (42) pouces;
- 4- Qu'advenant le cas où cet accès donnait ouverture à un problème de voisinage, de nuisance ou d'usage inapproprié, la Municipalité se réserve le droit de retirer cette permission en tout temps;
- 5- Que, d'ores et déjà, le Conseil municipal précise que la permission sera automatiquement retirée si l'accès est emprunté par des véhicules moteurs;
- 6- Que le Conseil municipal précise également que les frais d'installation et d'entretien sont entièrement défrayés par le propriétaire;
- 7- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Marc Bouchard et M^{me} Karine Bond.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Christine Roussin et M. Patrice Thériault, 451, rue de Richerences, Saint-Paul Re: Demande d'accès à un terrain municipal à partir d'une propriété privée (parc)

**2020-0603-
215**

Considérant que la Municipalité permet des accès directs des terrains privés à des pistes cyclables mais préfère ne pas donner d'accès directs de terrains privés à des parcs (ou autres immeubles) municipaux;

Considérant que le parc du Bourg Boisé sera éventuellement aménagé et que des accès directs n'apparaissent pas souhaitables;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal réponde négativement à la demande de M^{me} Christine Roussin et M. Patrice Thériault car il ne croit pas opportun de permettre des accès directs aux parcs de la Municipalité;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Christine Roussin et M. Patrice Thériault.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. René Lachapelle, personne responsable désigné et président de Plantation Cérès inc., 37, chemin Beaudoin, Saint-Paul Re: Site extérieur de culture de cannabis

2020-0603-216

Considérant la demande déposée par Plantation Cérès inc. auprès de Santé Canada en vertu de la Loi sur le Cannabis;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrate de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal réfère la présente demande au service de l'urbanisme pour étude et recommandation;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Miguel Rousseau, urbaniste.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-13-2020 Re: Proposition de service de désherbage écologique

2020-0603-217

Considérant la proposition de Dauphin Multi-Services concernant le désherbage écologique;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la proposition de Dauphin Multi-Services, concernant le désherbage écologique des bordures, trottoirs, modules de jeux, terrain de pétanque, pavés unis, etc., suivant un taux horaire de 118 \$ plus les taxes applicables, suivant un budget estimé à 6 500 \$;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à l'entreprise Dauphin Multi-Services et remise à M. Samuel Pagé-Adam, adjoint aux services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur des travaux publics et des services techniques, portant le numéro TP-14-2020 Re: Résultat de l'ouverture de soumissions "Travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés 2020"

2020-0603-218

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour les travaux de rapiéçage de pavage et confection de dos d'âne allongés;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et n'est pas conforme aux exigences du devis;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal prenne acte de la soumission reçue de Poitras Asphalte et accepte la recommandation du directeur des travaux publics et des services techniques, M. Samuel Pagé-Adam;
- 2- Qu'ainsi, le Conseil municipal rejette la soumission non conforme puisqu'un document manquant entraîne son rejet automatique;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal autorise les services municipaux à dépenser une somme maximale de 25 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de rapiéçage de pavage et la confection de deux ralentisseurs (dos d'ânes allongés) par l'entrepreneur disponible offrant les meilleurs conditions;
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à Poitras Asphalte et remise à M. Samuel Pagé-Adam, directeur des travaux publics et des services techniques.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Réfection de trottoirs à l'intersection du chemin Delangis et du boulevard Brassard - Autorisation du processus de soumissions

**2020-0603-
219**

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour des travaux de réfection de trottoirs à l'intersection du chemin Delangis et du boulevard Brassard;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'appel d'offres public via le système d'appel d'offres électronique (Se@o) et le journal local concernant les travaux de réfection de trottoirs à l'intersection du chemin Delangis et du boulevard Brassard;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Prime salariale - Covid-19 - Personnel du camp de jour 2020 (coordonnateur, coordonnateur-adjoint, accompagnateur et animateur)

**2020-0603-
220**

Considérant que l'édition 2020 du camp de jour se déroulera dans des conditions particulières dû à la pandémie de la Covid-19;

Considérant que la tenue du camp de jour devra se faire sur plusieurs sites;

Considérant que le Conseil municipal souhaite reconnaître les conditions de travail particulières du camp de jour 2020 et veut s'assurer de personnel en nombre suffisant et en poste toute la durée du camp de jour;

Considérant que le camp de jour 2020 a une durée potentielle de 8 semaines;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal décrète une prime salariale hebdomadaire pour les postes de coordonnateur, coordonnateur-adjoint, accompagnateur et animateur du camp de jour 2020;
- 3- Que cette prime salariale de 125 \$ par semaine de camp soit accordée suivant les modalités et conditions suivantes:
 - La prime salariale sera payée à la fin de la période d'embauche convenue ou à la fin du camp de jour pour les semaines où l'employé:
 - aura travaillé un minimum de 30 heures par semaine; et
 - aura travaillé durant toute la durée convenue avant son embauche;
- 4- Que le Conseil municipal précise que:
 - Un employé absent aura droit à sa prime salariale si cette absence:
 - est de deux (2) jours ou moins dans une même semaine et qu'elle est autorisée au préalable par l'employeur; (ex: doit s'absenter pour un rendez-vous médical, congé personnel motivé);
 - est de deux (2) jours ou moins dans une même semaine et qu'elle est à la demande de l'employeur (ex: réduction d'heures suite à une diminution de clientèle);
- 5- Que copie conforme soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice des loisirs et de la culture et à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisirs, pour distribution au personnel concerné.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-30-2020 Re: Ouverture des jeux d'eau et du parc de planches à roulettes

**2020-0603-
221**

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal décrète l'ouverture des jeux d'eau conformément aux recommandations de la Direction de la santé publique;
- 2- Que, de plus, le Conseil municipal décrète l'ouverture du parc de planches à roulettes conditionnellement à ce qui suit:
 - Que la porte soit laissée ouverte et fixée à la clôture par une attache (aucune manipulation);
 - Que de l'affichage soit installé afin de faire respecter les mesures demandées par la Direction de la santé publique;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-31-2020 Re: Ouverture partielle de la bibliothèque municipale

**2020-0603-
222**

Considérant que, depuis le 29 mai, la Direction de la santé publique permet la reprise de certaines activités au sein des bibliothèques publiques en cinq (5) phases;

Considérant que la phase 1 prévoit que la bibliothèque doit demeurer fermée au public et qu'il est possible pour les utilisateurs de retourner les volumes empruntés et de faire des prêts sans contact;

Considérant que la phase 1 prévoit également que l'utilisateur n'est pas autorisé à se promener à l'intérieur de la bibliothèque;

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'ouverture de la bibliothèque conformément à l'ensemble des conditions sanitaires émises par la Direction de la santé publique et aux conditions suivantes:
 - . les usagers pourront réserver leurs volumes par téléphone ou par courriel;
 - . les volumes réservés seront préparés par le personnel et les bénévoles de la bibliothèque;
 - . les volumes seront distribués aux citoyens sur rendez-vous selon une plage horaire prédéterminée;
 - . les deux plages horaires seront disponibles pour le retour des volumes;
 - . la distribution des volumes aura lieu à tous les samedis à partir du 27 juin 2020;
 - . les usagers auront jusqu'au mardi précédant la cueillette pour réserver leurs volumes qu'ils pourront récupérer le samedi;
- 3- Que le Conseil municipal prenne note que la bibliothèque sera fermée du 11 au 26 juillet 2020 inclusivement pour vacances annuelles;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M^{me} Geneviève Babin, directrice du Service des loisirs et de la culture et à M^{me} Isabelle Plouffe, coordonnatrice de la bibliothèque municipale.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport de la technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-29-2020 Re: Embauche de personnel - Camp de jour 2020

**2020-0603-
223**

Considérant que des entrevues ont été effectuées en visioconférences individuelles durant la semaine du 6 avril dernier pour le personnel d'animation du camp de jour 2020;

Considérant qu'un retour auprès des animateurs de l'année dernière a été effectué pour connaître leur intérêt à poursuivre au camp de jour de cette année;

Sur la proposition de M. Dominique Mondor, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal accepte la recommandation contenue au rapport de la directrice du Service des loisirs et de la culture, portant le numéro LO-29-2020, concernant le personnel d'animation pour le camp de jour 2020;
- 3- Que le Conseil municipal retienne, par ordre de priorité, la candidature des personnes suivantes comme personnel d'animation pour la période estivale comprise entre le 4 juin et le 21 août 2020, selon le taux horaire des échelles salariales adoptées à la séance du 17 avril 2019 par la résolution 2019-0417-132:

Animateurs et animatrices:

1. Noémie Bérard	14,85 \$ / h
2. Émile Gingras	14,35 \$ / h
3. Angélique Laforest	14,35 \$ / h
4. Rosalie Brochu	14,35 \$ / h
5. Eugénie Dion	14,35 \$ / h
6. Rebecca Malo	14,35 \$ / h
7. Josianne Belleau	14,35 \$ / h
8. Gabriel Jacques	14,35 \$ / h
9. Bruno Fréchette	14,10 \$ / h
10. Naomy Perron	14,10 \$ / h
11. Émily Martel	14,10 \$ / h
12. Nancy Leclerc	14,10 \$ / h
13. Océane Marquis	14,10 \$ / h
14. Laurie Malo	14,10 \$ / h
15. Lorie Lavallée	14,10 \$ / h
16. Alexis Bouchard-Beaudoin	14,10 \$ / h
17. Julianne Lefebvre	14,10 \$ / h
18. Joliane Rompré	14,10 \$ / h
19. Laura-Anne Verkest	14,10 \$ / h
20. Joëlle Payette	14,10 \$ / h
21. Sandrine Ménard**	13,60 \$ / h
22. Valérie Giroux*	13,60 \$ / h
23. Marie-Soleil Harahagazme*	13,60 \$ / h
24. Lauriane Beauchamp*	13,60 \$ / h
25. Élie Martel*	13,60 \$ / h
26. Félix Migué*	13,60 \$ / h
27. Jade Robitaille*	13,60 \$ / h
28. Mélodie Mailloux*	13,60 \$ / h
29. Claudie Landry*	13,60 \$ / h

- 4- Qu'il soit entendu à la présente résolution que l'embauche du nombre d'animateurs est conditionnelle au nombre d'inscriptions d'enfants au camp de jour, selon le respect des consignes de la Direction de la santé publique en lien avec la pandémie de la Covid-19 et les ratios par groupe d'âge;
- 5- Que le Conseil municipal prenne acte que d'autres candidats seront embauchés pour combler des postes d'animateurs encore vacants;
- 6- Que le Conseil municipal prenne note que le personnel d'animation sera bonifié par le candidat provenant du programme Desjardins Jeunes au travail;
- 7- Que, de plus, le Conseil municipal prenne note que les animateurs auront des période de formation (visioconférence et présentiel) pour un maximum de 60 heures pour les nouveaux animateurs et de 45 heures pour les anciens entre le 4 et le 26 juin et feront de 8 semaines d'animation de 40 heures maximum durant le camp de jour;

- 8- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise au personnel d'animation 2020 et remise à M^{me} Julie Tétreault, technicienne en loisir au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Ouverture des aires de jeux

**2020-0603-
224**

Considérant les directives de la Santé publique autorisant l'ouverture des aires de jeux, modules, balançoires, etc.;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal décrète l'ouverture de l'ensemble des aires de jeux de tous les parcs municipaux à compter du 4 juin 2020;
- 3- Que cette information soit communiquée à la population et que l'affichage soit ajusté en conséquence;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit remise au Service des loisirs et de la culture.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Modification du lieu des séances du Conseil municipal prévues en juillet et août 2020

**2020-0603-
225**

Considérant que la Covid-19 a mis en pause la construction de la nouvelle Mairie et que ce délai oblige de repousser le déménagement dans le nouveau bâtiment;

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal modifie la résolution portant le numéro 2019-1120-449 concernant le calendrier des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2020;
- 3- Que le Conseil municipal modifie le lieu des séances ordinaires des mois de juillet et août, lesquelles se tiendront à la salle des délibérations du Conseil municipal située au 18, boulevard Brassard, Saint-Paul;
- 4- Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément à la loi qui régit la municipalité.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-29-2020 Re: Acquisition de fournitures de bureau pour les divers dossiers municipaux

**2020-0603-
226**

Sur la proposition de M. Jean-Albert Lafontaine, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de nouvelles chemises pour l'ensemble des dossiers de propriétés, des règlements municipaux et des autres dossiers administratifs ainsi que des étiquettes de numérotation;
- 2- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise les coûts d'acquisition totalisant la somme de 4 500 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la présente dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-190-00-670 (administration) et 02-610-00-670 (urbanisme);
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-30-2020 Re: Acquisition d'un ordinateur portable et d'une imprimante

**2020-0603-
227**

Sur la proposition de M. Serge Ménard, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition d'un ordinateur portable pour le directeur des travaux publics et des services techniques, avec accessoires, licence, installation et configuration, conversion du poste pour le secrétariat et réinstallation des diverses licences, le tout tel que détaillé au rapport portant le numéro ADM-30-2020;
- 2- Que le Conseil municipal prenne acte que l'ordinateur de bureau du directeur des travaux publics et des services techniques sera converti pour le poste de réception de la nouvelle mairie et que l'imprimante réseau sera installée dans le bureau du Service des loisirs et de la culture;
- 3- Qu'à cette fin, le Conseil municipal autorise une dépense de 4 000 \$ plus les taxes applicables, laquelle sera imputée aux postes budgétaires 02-190-00-641 "Ameublement et informatique" (administration), 02-701-90-641 "Ameublement et informatique" (loisirs) et 02-320-00-641 "Ameublement et informatique" (travaux publics);
- 4- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit remise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-31-2020 Re: Acquisition de masques lavables pour le personnel de bureau, le personnel du camp de jour et les élus municipaux

2020-0603-228

Considérant les mesures socio-sanitaires exigées par la Direction de la santé publique;

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise l'acquisition de masques lavables pour le personnel de bureau, le personnel du camp de jour et les élus municipaux, pour un montant maximal de 5 800 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 4- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Pascal Blais, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Rapport du directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, portant le numéro ADM-32-2020 Re: Appel d'offres pour l'acquisition de rayonnage et du déménagement du rayonnage existant - Bibliothèque

2020-0603-229

Considérant qu'il y aurait lieu de procéder à une demande de soumissions pour l'acquisition de rayonnage et le déménagement du rayonnage existant de la bibliothèque actuelle vers le nouveau point de service;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le processus de demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'appel d'offres susmentionné auprès des soumissionnaires apparaissant à la liste jointe au rapport portant le numéro ADM-32-2020.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. Re: Réfection et réaménagement d'un immeuble existant pour la bibliothèque municipale de Saint-Paul - Dossier 18-3225 - Rapport d'ouverture des soumissions

2020-0603-230

Considérant que la Municipalité de Saint-Paul compte procéder à des travaux de réfection et de réaménagement de la bibliothèque afin de la localiser dans un immeuble existant;

Considérant que le coût des travaux de rénovation d'une bibliothèque sont des travaux admissibles de priorité 4 D suivant le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023 et que la Municipalité peut disposer d'une somme équivalente à 20 % de la contribution gouvernementale allouée pour la réalisation de travaux admissibles de son choix;

Considérant que la Municipalité procédait à une demande de soumissions publiques par le biais du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour ces travaux;

Considérant que la firme Héту-Bellehumeur architectes inc. a procédé à l'analyse des soumissions et que le Conseil municipal accepte sa recommandation;

Sur la proposition de M. Mannix Marion, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal octroie le contrat pour les travaux de réfection et réaménagement d'un immeuble existant pour la bibliothèque de Saint-Paul au plus bas soumissionnaire conforme, soit Construction Marc Arbour enr. (9018-8111 Québec inc.), totalisant la somme de 299 300 \$ plus les taxes applicables;
- 3- Que M. le maire, Alain Bellemare, ou en son absence, le maire suppléant, et le secrétaire-trésorier et directeur général, M^e Richard B. Morasse, ou en son absence le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, M. Pascal Blais, soient autorisés à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Paul;
- 4- Que les dépenses inhérentes à la présente résolution fassent partie de la programmation de travaux de la TECQ 2019-2023 et soient payées à même cette enveloppe gouvernementale;
- 5- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 6- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à tous les soumissionnaires ainsi qu'à M. Pierre Héту, architecte de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M^{me} Mélanie Morel, CPA auditeur, CA de la firme DCA, comptable professionnels agréé inc. Re: Offre de services pour l'audit du programme de la TECQ 2014-2018

**2020-0603-
231**

Sur la proposition de M. Robert Tellier, il est résolu:

- 1- Que le Conseil municipal mandate la firme DCA, comptable professionnel agréé inc., pour l'audit des travaux réalisés dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014 à 2018 relativement à la reddition de compte au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la Municipalité de Saint-Paul, suivant des honoraires professionnels entre 3 900 \$ et 4 500 \$;

- 2- Que la dépense inhérente à la présente résolution soit autorisée conditionnellement à l'émission par le secrétaire-trésorier d'un certificat indiquant que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée;
- 3- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M^{me} Mélanie Morel, CPA auditeur, CA de la firme DCA, comptable professionnels agréé inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Lettre de M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Les Services Exp inc. Re: Décompte progressif n° 3 - Les Cours du Ruisseau, phase 1 - Dossier PAUMD-00218391

2020-0603-232

Considérant la recommandation de paiement #3 relative aux travaux d'infrastructures de la phase 1 du projet domiciliaire, Les Cours du Ruisseau, décrétés par le règlement numéro 582-2019;

Sur la proposition de M^{me} Jacinthe Breault, il est résolu:

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil municipal autorise le paiement de la somme de 331 503,30 \$ plus les taxes applicables à l'entrepreneur "Jobert inc.";
- 3- Que la somme de 331 503,30 \$ plus les taxes applicables fasse l'objet d'un emprunt temporaire tel que préautorisé par la résolution numéro 2020-0401-129 en vertu du règlement 582-2019;
- 4- Que le Conseil municipal précise que la présente dépense a déjà fait l'objet du certificat de disponibilité de crédit portant le numéro 2020-000091;
- 5- Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à M. Louis Adam, ingénieur, Infrastructures de la firme Les Services Exp inc.

Monsieur le maire s'est abstenu de voter

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Aucune question

Remerciements de M. le maire, Alain Bellemare - Covid-19

M. Bellemare souligne l'excellent travail et adresse ses remerciements aux élus municipaux ainsi qu'aux employés de l'ensemble des services de la Municipalité.

Il en profite également pour rappeler à la population les consignes de la Santé publique: la distanciation sociale de 2 mètres, le lavage de mains et le port du masque.

Fin de la séance ordinaire du 3 juin 2020 à 19 h 48.

(Signé)

Alain Bellemare

Richard B. Morasse

M. Alain Bellemare
Maire

M^e Richard B. Morasse
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Alain Bellemare, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

(Signé)

Alain Bellemare

M. Alain Bellemare
Maire

ANNEXE au procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2020.

Certificats de crédits disponibles:

<u>Résolutions</u>	<u>Certificat</u>
2020-0603-217	2020-000641
2020-0603-218	2020-000649
2020-0603-219	2020-000642 2020-000643
2020-0603-226	2020-000644
2020-0603-227	2020-000645
2020-0603-228	2020-000646
2020-0603-230	2020-000647
2020-0603-231	2020-000648

(Signé)

Pascal Blais

M. Pascal Blais
Directeur général adjoint et
Secrétaire-trésorier adjoint